

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 5 NOVEMBRE 2020

Présents : Maurice Perrion, Rodolphe Amailland, Dominique David, Laurent Robin, Danièle Cornet, Sylvie Cauchie, Nicolas Criaud, Alain Hunault, Jean-Michel Brard, Aurélie Mézière, Nelly Sorin

Le Président remercie les participants à cette visioconférence de leur présence.

1) Agence Foncière départementale

Le Président demande à Madame Cornet de faire un point sur l'Agence Foncière et notamment la mise en place de la TSE (Taxe Spéciale d'Équipement) en vue de financer les actions de l'Agence à partir de 2021.

A ce jour, le Département assure le financement de l'Agence Foncière alors que dans 31 départements sur 35, les Agences ont mis en place une TSE pour financer leurs missions. Le Département n'a pas vocation à maintenir son aide.

Le Conseil d'Administration de l'Agence Foncière a réfléchi à trois scénarios en fonction des missions. Il s'agit notamment de développer des services en ingénierie, de participer à l'équilibre de certaines opérations où le marché du logement est tendu et le foncier très cher ou à l'inverse sur des zones où le marché est peu tendu et où les opérations s'équilibrent difficilement.

L'Agence Foncière pourrait intensifier les interventions à la demande des territoires, financer des acquisitions et financer les coûts de démolition et de dépollution.

L'Agence Foncière devra se prononcer et voter cette taxe au plus tard le 8 décembre 2020. Le Conseil vote un produit dont il dispose. Ce sont les administrateurs de l'Agence Foncière représentant leur EPCI qui votent il n'y a pas de délibération des intercommunalités pour instituer la TSE.

De nombreuses exonérations sont prévues.

Madame Cornet présente les 3 solutions proposées par l'Agence Foncière. Les intercommunalités ont toutes reçu une simulation et doivent donner leur avis avant le 20 novembre prochain.

Le Président demande l'avis des Présidents d'intercommunalités. Tous soulignent l'intérêt de l'Agence Foncière pour faire aboutir les projets néanmoins, certains soulèvent le fait que cela va créer une taxe supplémentaire en ces temps déjà difficiles pour les entreprises et également le fait que les intercommunalités n'ont aucune garantie sur l'avenir de leurs recettes.

Le Président propose à Madame Cornet de refaire un point sur ce dossier lors du conseil du 17 novembre 2020.

2) Courrier pour Monsieur le Préfet

Le Président demande l'avis des administrateurs sur le projet de courrier à adresser au Préfet.

Monsieur Amailland précise que le contexte a un peu changé depuis mardi dernier et souhaite apporter quelques modifications.

Mr Criaud pense que c'est important de montrer l'union des Maires face à la situation.

Madame Sorin est d'accord pour un acte politique fort, il ne faut pas rester muet.

Madame Cauchie informe qu'au sein de la CARENE, les élus n'ont pas tous la même position face à la situation. Les Maires regrettent qu'il n'y ait pas eu plus de concertation avec l'Etat.

Monsieur Hunault est d'accord pour envoyer le courrier car la force de l'AMF c'est son unité et son rôle est de transmettre la majorité des opinions des Maires. Il souligne qu'il y a des progrès dans la relation entre les Maires et les Préfets depuis quelques années. Les Préfets sont plus réceptifs et veulent travailler avec les Maires.

Tous les élus sont d'avis qu'il faut envoyer le courrier au Préfet pour manifester le mécontentement des Maires face à la situation des commerçants et ajouter un point sur l'importance de la construction du lien entre le Préfet et les Maires.

Le Président va modifier le courrier au Préfet en tenant compte de ces remarques et donne rendez-vous aux administrateurs pour le conseil du 17 novembre 2020.